Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-20251203-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine) République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 17 décembre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	11	14
Date de la convocation		
11 décembre 2025		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
17 décembre 2025		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
14	00	00

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 11 décembre 2025.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic.

Absents excusés ayant donné procuration : PALIERNE Fabrice (pouvoir à VETIER Anthony), BASLÉ Marie-Josèphe (pouvoir à DUFLOS Béatrice) RENAULT Serge (ESNAULT Véronique).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, DESILLE Yvan.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20251203 Tarifs de la garderie municipale au 1er janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie pour l'année scolaire **2025-2026 validés en mai 2025 comme suit** :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		4.00 €

Vu le C.G.C.T.,
Vu le budget communal,

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **AUGMENTER** le tarif du ¼ d'heure supplémentaire après 18h45, à compter du 1er janvier 2026, à 10€ :

	Matin	Soir
Moins d'une ½ heure	1.10 €	1.10 €
D'une ½ heure à 1 heure	1.90 €	1.90 €
Plus d'une heure		2.30 €
¼ d'heure supplémentaire après 18H45		**10.00 €**

- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

A l'unanimité (pour : 14 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Extrait du registre des délibérations
Séance du 17 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500978-20251217-20251203-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 17 décembre 2025
Le Maire, M. OLIVIER Christian



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 19 décembre 2025
et publication et/ou notification le : 19 décembre 2025